

Déclarer ses revenus de 2024, c'est maintenant !

Si vous êtes majeur et que vous n'êtes pas rattachés à la déclaration de revenus de vos parents, vous devez déclarer vos revenus.

Si vous êtes rattaché à la déclaration de revenus de vos parents, ils doivent intégrer vos revenus à leur déclaration.

Si vous étiez apprenti en 2024, que ce soit dans le secteur privé ou dans la fonction publique, et que vous avez perçu des revenus liés à ce contrat d'apprentissage, ces salaires sont exonérés jusqu'à **21 273 €**.

Cela signifie que vous devez déclarer uniquement la partie du salaire (net imposable) supérieure à cette somme.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11249>

Date limite pour faire votre déclaration :

- Vous habitez un département entre 01 et 19 : jeudi 22 mai
- Vous habitez un département entre 20 et 54 : mercredi 28 mai

Pour vous aider :

1- Si vous avez déjà un compte en ligne :

Cliquez sur « Accédez à la déclaration en ligne »

The screenshot shows the 'Mon espace particulier' interface on the website impots.gouv.fr. The header includes the French Republic logo, the site name, and navigation links like 'Recherche', 'Messagerie sécurisée', 'Mon profil', 'Contact et RDV', and 'Déconnexion'. Below the header, there's a navigation bar with links: 'Tableau de bord', 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Documents', 'Biens immobiliers', 'Déclarer', and 'Autres services'. A message states: 'Certaines informations sont susceptibles d'avoir été modifiées dans d'autres fenêtres et peuvent nécessiter d'être actualisées.' with 'Actualiser' and 'Masquer' buttons. The main content area has a section titled 'PENSER À DÉCLARER EN LIGNE' with a calendar icon. It says: 'Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert. N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.' A red arrow points to a blue button labeled 'Accéder à la déclaration en ligne'. Below this, there's a section 'À quoi servent mes impôts ?' with a button 'Payer en ligne mes impôts'. The 'MES ÉVÉNEMENTS' section shows a 'CONSULTÉ' status for 'Déclaration en ligne des revenus 2024 (le 22/04/2025, à 12:30)' with a 'Visualiser PDF' link and a link to 'Afficher les documents liés'. On the right, there's a 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL' section showing '0,0 %' and a button 'Gérer mon prélèvement à la source'. Below that, another section 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS' is partially visible.

Vous avancez dans votre déclaration jusqu'à la page de déclaration des salaires et la **case 1A1**.

Déclaration de revenus

Précédent
Suivant

VOS REVENUS

TRAITEMENTS, SALAIRES

Notice

Traitements et salaires connus1AJ11 137

Retenue à la source0

Revenus des salariés des particuliers employeurs1AA

Retenue à la source

Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux, journalistes1GA

Heures supplémentaires et jours RTT exonérés1GH2154

Pourboires exonérés1PB

Prime de partage de la valeur exonérée1AD

En cas de majoration du seuil d'exonération1AV

Revenus des associés et gérants article 62 du CGI1GB

Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs1GF

Autres revenus imposables Chômage, préretraite1AP

Retenue à la source

Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français1AF

Autres salaires imposables de source étrangère1AG

1AK

Souhaitez-vous opter pour les frais réels ?

Option frais réels

Vos revenus sont déjà inscrits automatiquement. Vous cliquez sur le petit stylo à droite des salaires indiqués.

S'affiche alors le tableau du détail de vos salaires par entreprise:

Traitements et salaires connus							
Número SIRET *	Nom du collecteur (employeur, caisse de retraite...)	Montant du revenu imposable	Exonérations Apprentis / Stagiaires	Exonérations Étudiants	Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux, journalistes	Revenus d'heures supplémentaires exonérées	Montant de la retenue à la source
333	ASSTES	Connu : 7268	☒	☐		Connu :	Connu : 0
809	ASSTES	Connu : 3869	☐	☐		Connu : 2154	Connu : 0
780	CPAM DU CALVADOS 141	Connu : 1205	☐	☐		Connu :	Connu : 0
Exonération des salaires des apprentis sous contrat à hauteur de :		21273					
TOTAL du montant à reporter :		5074				2154	0

Apprentis/Stagiaires : si pour au moins un employeur, tous les revenus déclarés sur une ligne, relèvent exclusivement d'un stage ou d'une période de formation en milieu professionnel, cochez la case au sein de la ligne concernée dans le tableau ci-dessus.



Étudiants : vous aviez 25 ans au plus au 1er janvier 2024 et pour au moins un employeur, tous les revenus déclarés sur une ligne, relèvent d'une activité exercée pendant l'année scolaire/universitaire ou durant les congés scolaires/universitaires, cochez la case concernée par l'exonération dans le tableau ci-dessus.



Si une ligne comporte des revenus perçus à la fois en tant qu'étudiant et en tant qu'apprenti/stagiaire, vous pouvez dupliquer cette ligne afin de déclarer séparément les revenus perçus en tant qu'étudiant et ceux perçus en tant qu'apprenti/stagiaire. Sur la deuxième ligne, vous devez insérer le numéro SIRET différent de celui de la première ligne.

Vous cochez « **exonérations apprentis** » pour les salaires perçus en apprentissage.

Dans mon exemple, l'apprenti avait aussi travaillé en 2024 en CDI ou CDD hors apprentissage, c'est pourquoi la 2^{ème} ligne n'est pas cochée.

Ensuite, vous fermez cette fenêtre et le montant se met à jour automatiquement.

» Déclaration de revenus

« Précédent

Suivant »

VOS REVENUS

TRAITEMENTS, SALAIRES

Notice

Traitements et salaires connus	1AJ 5074	
Retenue à la source	0	
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	
Retenue à la source		
Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux, journalistes	1GA	
Heures supplémentaires et jours RTT exonérés	1GH 2154	
Pourboires exonérés	1PB	
Prime de partage de la valeur exonérée	1AD	
En cas de majoration du seuil d'exonération	1AV	☐
Revenus des associés et gérants article 62 du CGI	1GB	
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF	
Autres revenus imposables Chômage, préretraite	1AP	
Retenue à la source		
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	
	1AK	

Souhaitez-vous opter pour les frais réels ?

Option frais réels

Vous n'avez plus qu'à signer en ligne votre déclaration.

2- Si vous n'avez pas de compte en ligne :

Si vous n'avez pas encore de compte en ligne, il va falloir créer votre espace personnel.

Vous pouvez passer via France Connect (avec vos codes ameli par exemple).

Si cela ne fonctionne pas, il faut prendre contact rapidement avec le service des impôts afin qu'il vous communique un numéro fiscal. Pour cela envoyer un email au centre des impôts compétent pour votre lieu d'habitation ou un courrier et joindre une copie de votre carte d'identité.

Une fois votre compte créé, si vos revenus ne sont pas notés automatiquement, il faut reprendre tous vos salaires nets imposables perçus en 2024 et déclarer uniquement la somme dépassant 21 273 euros, donc pour la majorité d'entre vous : 0.

Exemple :

Vous étiez apprenti en 2024 et vous avez perçu **21 500 €** de salaire.

Le montant de ce salaire est exonéré dans la limite de **21 273 €**.

Le revenu à déclarer est de **227 € (21 500 € - 21 273 €)**.

Attention, l'exonération s'applique sur vos salaires d'apprentissage. Cela ne concerne pas d'éventuels CDD ou CDI ou contrat de professionnalisation.

3- Si vous déclarez vos revenus avec vos parents

Vos parents ne doivent déclarer que vos salaires nets imposables dépassant la somme de 21 273 euros, voir exemple plus haut.

Si vous avez besoin d'un coup de pouce, vous pouvez m'appeler au 06 78 93 42 53.

Audrey ROY, Assistante sociale du CFA